II - TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

QUOTIENT ACM

Q ACM = (Revenu fiscal de référence du foyer / 12) / Nombre de parts fiscales du foyer

Différentes tranches et tarifs

Si quotient ACM inférieur à 467 €	Tarif 1 (réduction de 37 %)
Si quotient ACM supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	Tarif 2 (réduction de 25 %)
Si quotient ACM supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	Tarif 3 (réduction de 13 %)
Si quotient ACM supérieur ou égal à 1 134 €	Tarif 4 (tarif plein)

GRILLE TARIFAIRE des ACM 3-5 ans et 6-10 ans du mercredi - à la journée

	Quotient ACM	Tarifs journée ACM	**Tarif du 2ème enfant** journée ACM pour 2 enfants, inscrits et présents	**Tarif à partir du 3ème enfant** journée ACM pour 3ème enfants et +, inscrits et présents
Tarif 1	inférieur à 467 €	10,00 €	8,50 €	8,00 €
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	12,00 €	10,50 €	10,00 €
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	14,00 €	12,50 €	12,00 €
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €	16,00 €	14,50 €	14,00 €

GRILLE TARIFAIRE des ACM 3-5 ans et 6-10 ans du mercredi - à la 1/2 journée

	Quotient ACM	½ journée ACM matin **avec repas départ à 13h30**	½ journée ACM matin * (4h sans restauration)
Tarif 1	inférieur à 467 €	7,50 €	5,50 €
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	8,50 €	6,50 €
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	9,50 €	7,50 €
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €	10,50 €	8,50 €

** 1/2 journée sans repas : départ 11h15/11h30*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-211300512-20230606-23-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2023

II - TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

GRILLE TARIFAIRE des ACM 3-5 ans et 6-10 ans des vacances en €uros							
	Quotient ACM	Tarifs pour 1 enfant inscrit		**Tarif du 2ème enfant** pour 2 enfants inscrits et présents		**Tarif du 3ème enfant et +** pour 3 enfants inscrits et présents	
		Tarifs 5 jours (avec mercredi)	Tarifs 4 jours (sans mercredi)	Tarifs 5 jours (avec mercredi)	Tarifs 4 jours (sans mercredi)	Tarifs 5 jours (avec mercredi)	Tarifs 4 jours (sans mercredi)
Tarif 1	inférieur à 467 €	50,00 €	40,00 €	42,50 €	34,00 €	40,00 €	32,00 €
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	60,00 €	48,00 €	52,50 €	42,00 €	50,00 €	40,00 €
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	70,00 €	56,00 €	62,50 €	50,00 €	60,00 €	48,00 €
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €	80,00 €	64,00 €	72,50 €	58,00 €	70,00 €	56,00 €

GRILLE TARIFAIRE des ACM 11-17 ans - Passerelle et Secteur Animation Jeunes				
	Quotient ACM	La demi journée	la journée	La semaine
Tarif 1	inférieur à 467 €	3,50 €	5,50 €	11,50 €
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €			14,50 €
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €			17,50 €
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €			20,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-211300512-20230606-23-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2023

II - TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

QUOTIENT ACM

Q ACM = (Revenu fiscal de référence du foyer / 12) / Nombre de parts fiscales du foyer

GRILLE TARIFAIRE des ACM séjours 11-17 ans				
	Quotient ACM	Tarifs séjour été lançonnais	Tarifs séjour hiver lançonnais	Tarifs séjour à l'étranger lançonnais
Tarif 1	inférieur à 467 €	240.00 €	400.00€	380.00€
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	260.00 €	420.00€	400.00€
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	280.00 €	440.00€	420.00€
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €	300.00 €	460.00€	440.00€

GRILLE TARIFAIRE des ACM séjours "voile" 6-10 ans		
	Quotient ACM	Tarifs séjour été lançonnais
Tarif 1	inférieur à 467 €	127.00 €
Tarif 2	supérieur ou égal à 467 € et inférieur à 800 €	132.00 €
Tarif 3	supérieur ou égal à 800 € et inférieur à 1 134 €	137.00 €
Tarif 4	supérieur ou égal à 1134 €	142.00 €

Le paiement des séjours sera exigé à l'inscription et sera une condition sine qua non à leurs participations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-211300512-20230606-23-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/06/2023